



M. Ross Landry,
Ministre de la Justice, Procureur général de la Nouvelle-Écosse
et président du Comité de modifications aux lois
Édifce Joseph Howe
1690, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2X1

M. le Ministre Landry,

La Société Nationale de l'Acadie suit avec intérêt, et depuis les débuts, le débat sur la question de la révision des circonscriptions électorales en Nouvelle-Écosse. Nous nous sommes déjà prononcés en faveur du maintien des circonscriptions acadiennes et, aujourd'hui encore, nous venons appuyer sans réserve la position de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse dans ce dossier.

Il est clair que le projet de loi actuel aurait des répercussions sévères sur le peuple acadien qui se feraient sentir bien au-delà des limites de la Nouvelle-Écosse. Les circonscriptions acadiennes et noire ont été créées pour donner une voix aux minorités culturelles de votre province, une initiative louable et éclairée qu'il est essentiel de préserver. La grandeur d'un gouvernement se voit à la manière dont il traite ses minorités et en éliminant ces circonscriptions c'est tout le peuple acadien qui va souffrir et se trouver marginalisé.

Nous demandons donc formellement que le projet de loi actuel soit abandonné pour revenir aux recommandations bien plus raisonnables du premier rapport d'étape et, dans cet esprit, nous appuyons également la demande de la FANE de mettre sur pied un poste d'ombudsman aux services en français.

Je vous prie d'agréer, M. le Ministre, nos plus sincères salutations.

René Légère
Président
Société Nationale de l'Acadie